

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation

Vu l'arrêté du 1er janvier 1995 relatif à l'habilitation d'un diplôme d'université

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université du 8 juillet 2003

Vu les pièces justificatives produites par M. DAVID ALEJANDRO SANCHEZ BARROS, né le 19 avril 1993 à AZUAY (EQUATEUR), en vue de son inscription au diplôme d'université de chirurgie laparoscopique

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE CHIRURGIE LAPAROSCOPIQUE**

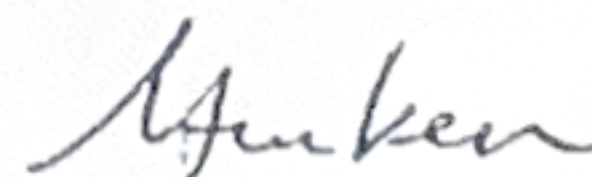
est décerné à **M. DAVID ALEJANDRO SANCHEZ BARROS**

au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Le titulaire

Fait à Strasbourg, le 27 septembre 2024

Le Président



Michel DENEKEN

